

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 67 (2005)
Heft: 6-7

Artikel: Alternatives aux installations fixes de compostage?
Autor: Perrottet, Monique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1086131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Compostage en bord de champ

Alternative aux installations fixes de compostage?

Le compostage en bord de champ est décrié par les uns car il ne produirait pas de compost de qualité, exempt de germes pathogènes et de graines d'adventices. Pour ces partisans, au contraire, c'est le compostage centralisé qui, de par le trafic qu'il engendre, est source de pollution. Mais alors, qu'en est-il? Contrairement aux attentes, le compostage en bord de champ s'avère aussi coûteux que dans une installation «industrielle», et les capacités sont limitées. En revanche, cette formule peut être considérée comme plus conforme aux objectifs du développement durable.

Textes et photos: Monique Perrottet

Certainement très attractif dans certaines situations, le compostage en bord de champ ne doit donc pas être mis en opposition avec les installations de compostage fixes ni avec les concepts de compostage de quartier ou de privés. Toutes ces méthodes s'avèrent complémentaires et trouvent leur sens suivant les conditions et les circonstances locales.

Pour assurer la réussite d'un concept de compostage, il est primordial de choisir le procédé à même d'en garantir le succès à long terme. Ainsi, il serait dangereux de ne choisir un système que pour ses performances économiques à court terme mais qui, de par son inadaptabilité aux conditions présen-

tes, seraient rapidement voués à l'échec pour des raisons environnementales, techniques ou socio-économiques.

Procédé

Si le principe du compostage en bord de champ peut être qualifié de simple, l'andain étant déposé en bordure du champ où il sera valorisé, sa mise en œuvre exige, par contre, le respect de critères assez sévères. Ainsi, les andains ne peuvent être formés que le long d'un chemin carrossable (passage du trac-

teur), sur un terrain plat et hors zones protégées (zone S, zone naturelle protégée, SCE ou surface extensive). Ils doivent, en outre, se trouver à plus de 10 mètres des haies, lisières, bosquets et eaux superficielles. Ils ne sauraient être situés en zones inondables ni être formés au-dessus de drains. Le sol doit être moyen, ni trop sableux ni trop lourd.

D'autre part, le nombre d'emplacements appropriés à disposition doit, afin de respecter l'interdiction d'utiliser un même emplacement plus d'une année sur trois, correspondre aux déchets organiques traités pendant 3 à 4 ans. Cette restriction doit permettre d'éviter un tassemement du sol et un enrichissement excessif de ce dernier (potassium et lessivage des nitrates).

La mise en place d'un compostage en bord de champ ne peut se faire qu'avec l'accord des autorités locales et cantonales. Relevons également que pour mener à bien une telle entreprise, un dialogue franc doit être possible avec les autorités communales.

Conduite du compostage

Les déchets verts, feuilles, déchets de taille et d'élagage, la paille ainsi que les tontes de gazon et les déchets de cuisine en petite quantité constituent l'ensemble des déchets compostables. Il faut veiller à garder un bon équilibre entre les matières humides et ligneuses en conservant, par exemple, des branchages à mélanger aux tontes de gazon.

La qualité des déchets est importante et nécessite un tri sérieux. Une place de collecte permet non seulement d'assurer le tri mais également de préparer les déchets en réalisant leur broyage et les mélanges. Une attention particulière doit être portée aux diverses sources de métaux lourds, notamment à la présence de piles!

La fermentation se déroulant directement en bord de champ, sa conduite est moins aisée que dans une installation fixe et dépend encore des conditions météorologiques. C'est certainement la régulation de l'eau qui est la plus délicate: risque de dessèchement en été et andains trop mouillés en hiver. Apporter de l'eau en été à l'aide d'une citerne implique une charge de travail importante et l'agriculteur préfère souvent attendre la prochaine

pluie. Pour protéger quelque peu l'andain des pluies hivernales, il est possible de le recouvrir de bâche mais le coût d'une telle opération n'est pas anodin. A cause de ces problèmes, la température des andains n'atteint pas toujours les valeurs nécessaires pour l'hygiénisation naturelle du compost (phase thermophile). C'est pourquoi, une installation fixe est plus appropriée pour la production de compost de qualité supérieur destiné généralement au maraîchage ou à la production de terreau que le compostage en bord de champ dont la production doit être réservée à l'agriculture. L'oxygénation de l'andain est assurée par un brassage hebdomadaire de l'andain.

Afin de garantir la qualité du compost et de connaître sa composition, des analyses régulières doivent être effectuées.

Utilisation de ce compost

Un tel système n'a de sens que si le compost peut être utilisé sur les champs au bord desquels il est réalisé ou sur l'exploitation agricole. La quantité épandue doit être calculée, comme pour tout amendement, en fonction du besoin des plantes et être intégrée aux plans de fumure de l'exploitation. Elle n'ex-

cèdera en aucun cas 25 tonnes de matière sèche par hectare tous les 3 ans. D'autre part, comme pour les autres engrains, ces composts ne peuvent pas être utilisés sur certaines surfaces protégées.

Limite, coût et intérêt

L'expérience montre que la taille critique est atteinte vers 500 à 600 tonnes par an, soit la production d'une population d'environ 6000 habitants. Pour des questions de rentabilité, il ne faudrait pas descendre au-dessous de 100 t/an. Ce système est donc à réservé à des communes de 1000 à 6000 habitants.

Selon l'étude mené par la FAT, le prix de revient d'un tel système est égal voire même légèrement supérieur à celui d'une compostière régionale. Mais, pour une commune, les dépenses qu'elle consent pour le compostage des déchets en bord de champ constituent également un revenu pour des agriculteurs de la commune qui en restituent une partie sous forme d'impôts... Enfin, les contacts entre les agriculteurs et les citoyens peuvent s'améliorer alors que ces derniers peuvent (re)créer des liens entre le produit brut et le produit fini.



Simplification du travail: Tank de 1000 litres permettant un arrosage de l'andain à l'aide des buses fixées sous le tunnel.